

Chacun des cinq Tirages se fera à Commercy dans une des Salles du Château de S. A. R. en présence de Monsieur le Comte de Girecour, Chancelier de S. A. R. de Monsieur Haizelin Conseiller d'Etat, & de Messieurs Poiror & Marchand, Conseillers Secretaires du Cabinet de S. A. R. Commissaires députés à cet effet par S. A. R.

Les deux Notaires Receveurs Dépositaires, & aussi comme Commissaires en cette partie, se transporteront avec deux des Directeurs, sous le bon plaisir du Roi, en ladite Ville de Commercy, pour être aussi présens auldis Tirages.

Il sera dressé de chacun desdits Tirages un procès verbal qui donnera connoissance de tous les numeros qui auront gagné.

Ce procès verbal sera fait double par Messieurs les Commissaires, l'un pour rester aux Archives du Conseil de S. A. R. & l'autre pour être remis aux Directeurs ou aux Receveurs à l'effet de rendre publique la Liste de tous les Numeros gagnans.

Chaque Tirage se fera dans la forme suivante.

Il y aura deux Rouës, une grande & une petite.

La grande contiendra à chaque Tirage les Numeros de 200. mille Billets.

Et la petite contiendra les Lots destinés à chacun des Tirages énoncés ci-dessus.

Ces deux Rouës seront remuées & tournées à différentes reprises, & à chaque fois qu'il sortira un Lot. Deux Enfans qui seront choisis, & qui n'excedront pas l'âge de dix ans, tireront, l'un un Billet de la grande Rouë où seront renfermés les Numeros, & l'autre tirera un Billet de la petite Rouë où seront renfermés les Lots qui échoiront aux Numeros tirés de la grande Rouë.

Ces Lot & Numero seront à chaque fois annoncés au Public à haute & intelligible voix & inscrits sur